

JOURNÉES D'ACTUALITÉS EN DROIT PUBLIC

Urbanisme : planification et contentieux des autorisations
Droit des marchés publics après les directives européennes de 2014

Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019

à **DIJON**

Me Pierre SOLER COUTEAUX

Avocat au Barreau de Strasbourg,
Professeur agrégé de Droit public

Me Willy ZIMMER

Avocat au Barreau de Strasbourg



Renseignements et inscriptions

ERAGE Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél: 03 80.73.22.09 ▪ Fax: 03 80 28 56 93 ▪ bourgogne@erage.eu

www.erage.eu

Date limite d'inscription :
10 juin 2019



Jeudi 13 juin 2019

Actualité du droit de l'urbanisme : planification et contentieux des autorisations d'urbanisme

Horaires : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Lieu de la formation : CCI de Côte d'Or, salle 101, 2 Avenue de Marbotte – 21000 DIJON

Intervenants : Me Pierre SOLER COUTEAUX Avocat au Barreau de Strasbourg, Professeur agrégé de Droit public et Me Willy ZIMMER Avocat au Barreau de Strasbourg

Niveaux de la formation : 3. Expertise

Spécialisation : Droit public

Durée : 6 heures par jour

Public : Avocats

Prérequis : Connaissances de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Formation limitée à : 40 personnes

Objectif pédagogique : Approfondir vos connaissances en droit de l'urbanisme. Maîtriser les dernières évolutions législatives et réglementaires. Acquérir les bons réflexes dans la gestion quotidienne des dossiers.

Programme :

1. La loi n° 2018-727 du 10 août 2019 pour un Etat au service d'une société de confiance :

le prescrit en matière d'urbanisme (C. urb., art. L. 331-20-1 ; L. 331-40-1 ; L. 331-40 ; L. 520-13-1

2. Le contentieux des autorisations d'urbanisme

- Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
- Décret n° 2018-617 du 17 juillet 2018 portant modification du code de justice administrative et du code de l'urbanisme

3. Actualité du droit et du contentieux de l'urbanisme

- RNU et cartes communales
- Les documents d'aménagement et d'urbanisme
- Les autorisations d'urbanisme
- Actualité du lotissement
- Actualité du droit de préemption

Ce plan sera susceptible d'être modifié en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle

Vendredi 14 juin 2019

Droit des marchés publics après les directives européennes de 2014

Horaires : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Lieu de la formation : CCI de Côte d'Or, salle 101, 2 Avenue de Marbotte – 21000 DIJON

Intervenants : Me Pierre SOLER COUTEAUX Avocat au Barreau de Strasbourg, Professeur agrégé de Droit public et Me Willy ZIMMER Avocat au Barreau de Strasbourg

Niveaux de la formation : 3. Expertise

Spécialisation : Droit public

Durée : 6 heures par jour

Public : Avocats

Prérequis : Connaissances de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Formation limitée à : 40 personnes

Objectif pédagogique : Maîtriser les apports de la nouvelle réglementation et actualisation des connaissances en matière de marchés publics. Présenter les principaux changements introduits par les ordonnances du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics (code de la commande publique à compter du 1^{er} avril 2019) et des apports jurisprudentiels récents en lien avec cette réglementation.

Programme :

Maîtriser les règles de passation du marché public :

- Evaluation des besoins / sourcing
- Allotissement
- Accords-cadres
- Publicités
- Candidatures (interdiction de soumissionner, capacités, documents des renseignements à produire...)
- Offres (offres irrégulières, inappropriées et inacceptables, demande de compléments, offres anormalement basses, jugement des offres...)
- Achèvement de la procédure (informations des candidats évincés)

Sécuriser l'exécution du marché public :

- Conditions d'exécution (langue française, considérations environnementales et sociales...)
- Exécution financière (établissement du décompte général)

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, avant le **10/06/2019**
accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'ERAGE

ERAGE Délégation Bourgogne

12, Bld Clemenceau—21000 DIJON

Tél. : 03 80 73 22 09 ▪ P. 06 42 68 09 58 ▪ Fax : 03 80 28 56 93 ▪ bourgogne@erage.eu

JOURNÉES D'ACTUALITÉ EN DROIT PUBLIC, les 13 et 14 /06/2019

PARTICIPANT :

NOM

Prénom

Adresse de facturation

Cabinet ou structure Barreau.....

N° Voie :

CP VILLE

Tél. Fax

Mobile : Courriel

Avocat de moins de 2 ans d'activité, date de prestation de serment :

Profession : avocat libéral avocat salarié magistrat autre, précisez

Ancien Bâtonnier : Oui Non

ERAGE organisme de formation : n° 42670280867

Conditions générales d'inscription

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si les listes de présence ont été émargées lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées : www.erage.eu
Les données à caractère personnel collectées par le biais du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet.

TARIFS Droits d'inscription

Jeudi 13 juin 2019 - 6 heures

Avocat et autre public : 210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : 150 € / jour

Vendredi 14 juin 2019 - 6 heures

Avocat et autre public : 210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : 150 € / jour

Total à régler :

Ces journées sont susceptibles d'être prise en charge par le FIF PL
www.fifpl.fr et Actalians www.actalians.fr sur demande préalable.

J'accepte les conditions générales de ce colloque ci-dessus.

Date et signature du participant :

Cachet du cabinet